

**Notices explicatives concernant le montage des toboggans de K&K**

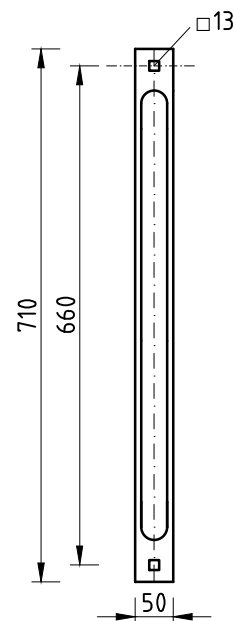
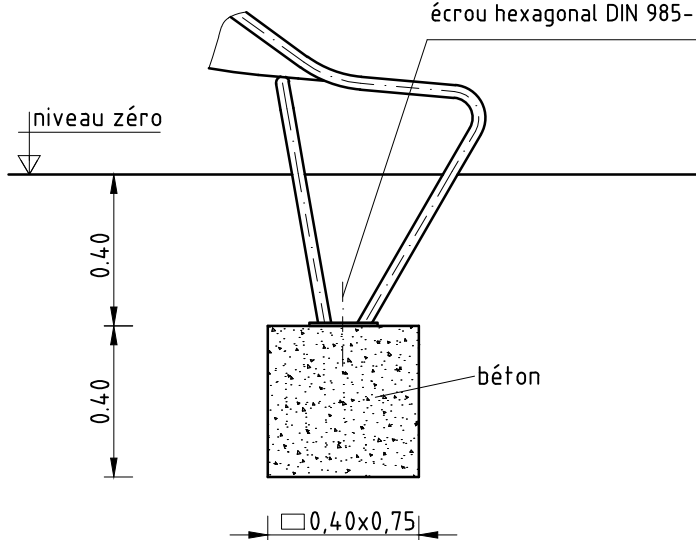
- Il faut observer la hauteur de montage indiquée=hx (distance entre le niveau zéro et le bord inférieur de la bride de montage).
- Il faut installer à l'horizontale la tôle de la zone d'entrée du toboggan.
- Il faut observer l'inclinaison indiquée pour toutes les sections (droites, sinueuses ou ondulées) du toboggan (mesurée au milieu de la glissière). La zone de sortie y est exclue.
- L'inclinaison de la zone de sortie au cours du toboggan faut s'élever à 5°.

fixation moyennant bride  
1/10 (mm)

type A  
1/20

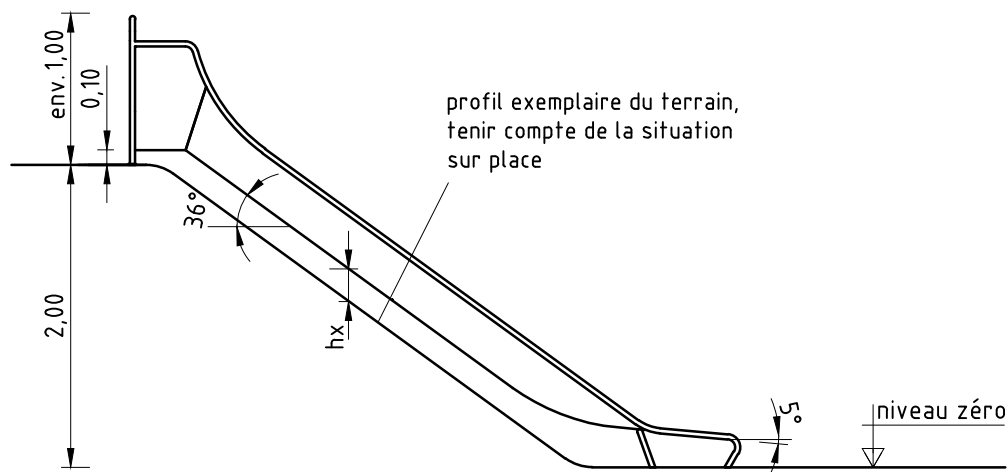
**2 x vissage de la zone de sortie du toboggan moyennant scellement dans une fondation**

comportant:  
vis à béton DIN 529-M12x160;  
rondelle DIN 125-13;  
écrou hexagonal DIN 985-M12;



1. Déterminez l'emplacement de l'équipement en tenant compte de l'espace minimal nécessaire (surface de heurt). Orientez le toboggan en direction du nord-est ou à la pénombre des arbres.
2. Réalisez le trou de fondation selon le dessin. Prenez en considération qu'une terre meuble est supposée pour effectuer un montage stable.
3. Placez le toboggan à la position planifiée. Alignez le toboggan (en respectant les détails ci-dessus concernant l'orientation) et installez la zone de départ moyennant les forages dans la bride.
4. Remplissez le trou de fondation pour la zone de sortie de béton comprimé de la classe C20/25 et placez-y le scellement.
5. Après la prise complète du béton, recouvrez la fondation. Autorisation d'utilisation après la prise complète du béton.
6. Conformément aux instructions de maintenance, contrôlez les vissages après 4 à 5 semaines et resserrez, si nécessaire.

Veillez transmettre au personnel compétent les outils particuliers fournis (par ex. clé hexagone Allen) ainsi que toute documentation spécifique importante pour la gestion de sécurité selon la norme EN 1176-7 comme par ex. facture, bon de livraison, confirmation de commande, instructions de montage et d'entretien.



- **Dû à la forme de construction du toboggan, il faut façonner le cours de la pente de manière que la hauteur de chute ne dépasse pas 2,00 m.**
- La hauteur de chute libre (hx) au cours du toboggan dépend du profil du terrain et correspond à la distance verticale entre la face inférieure de la glissière et le sol; il faut donc choisir un revêtement amortissant dont la hauteur critique de chute est aussi grande ou supérieure à la hauteur maximale de chute libre (voir EN 1176-1). Il faut recouvrir la surface de heurt autour de la zone de sortie du toboggan d'un matériau qui correspond aux exigences à une hauteur de chute critique d'au moins 1000 mm (voir EN 1176-3). Avec une hauteur de moins de 0,60m, il faut quand même recouvrir l'entière surface de heurt d'un sol amortissant, à cause du mouvement forcé.

surface de heurt, dépendant du cours de la butte;  
exemple d'une hauteur de chute de 2,00 m max.

